

## Conseil d'Ecole

Mardi 21 novembre 2017

## Procès-Verbal

Etaient présents :

NEGRAZUS	Falk	Parent d'élève élu
LIENARD	Manon	Parent d'élève élu
DIALLO MAMADOU	Assane	Parent d'élève élu
SCHIANO	Anne-Laure	Parent d'élève élu
XUEREB	Mélanie	Parent d'élève élu
GBAGUIDI	Clotilde	Parent d'élève élu
KOHN	Marie	Parent d'élève élu

AHMADOU	Hélène	Enseignante
ARNAUDIN	Patrick	Enseignant
BADO	Jean	Enseignant
BENAZETH	Catherine	Enseignante
DAGBA	Victoire	Enseignante
DAVRINCHE	Charlotte	Enseignante
DAYNAC	Laurent	Enseignant
KIRCHER	Yulieta	Enseignante
LADRE	Denise	Enseignante
PEYELEGUE	Aristide	Enseignant
ROQUES	Bénédicte	Enseignante
SAKO	Rahila	Enseignante
VOLLET	Alain	Enseignant

THOMAS	Laurent	Provisieur
ANDRIES	Philippe	Directeur

Absents excusés :

JANKOV	Slaven	Parent d'élève élu
NTANDOU BOUZITOU	Gervais	Parent d'élève élu
TOURE	Olga	Parent d'élève élu
CLAERHOUT	François	Enseignant
SAINT-JEAN	Franck	Enseignant
BARBIER	Jean-Paul	D.A.F.

Le Directeur de l'école remercie tous les membres du conseil d'école et note la présence de nouveaux parents qui ont décidé de s'investir dans la vie de l'école. Il souligne la remarquable implication des parents dans la vie de l'établissement, les différents conseils, les commissions, la mise en place des activités péri scolaires ainsi que la gestion d'événements festifs. Il invite ensuite toutes les personnes à se présenter.

Le Directeur d'école rappelle les attributions du conseil d'école :

### **Le Conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école**

**Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :**

- **Les structures pédagogiques ;**
- **L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;**
- **Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1<sup>er</sup> degré sur proposition du conseil des maîtres ;**
- **Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;**
- **Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;**
- **Les projets et l'organisation des classes de découverte ;**
- **Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;**
- **Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;**
- **Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.**

**Il adopte son règlement intérieur.**

#### **1-Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint :**

Madame AHMADOU Héléne, Professeure des écoles, est secrétaire de séance. Madame LIENARD Manon, Représentante élue des Parents d'Elèves est secrétaire adjointe.

Un Représentant des Parents d'élèves élu pose la question de la différence entre le conseil d'école et le conseil d'établissement. Le Directeur d'école répond à cette question.

#### **2-Règlement intérieur du conseil d'école :**

Le Directeur d'école fait la lecture du règlement intérieur du conseil d'école. Un Représentant des Parents d'élèves élus au conseil d'école pose la question de la validation du procès-verbal par le conseil d'établissement, alors que ce ne sont pas forcément les mêmes personnes présentes. Les Représentants de l'Administration soulignent l'importance de la prise de notes par les deux secrétaires de séance (Parents-Enseignants) afin de garantir l'impartialité lors de la rédaction du procès-verbal. Le directeur d'école précise que, si nécessaire, des modifications pourront être apportées au PV du conseil d'école lors de sa demande d'adoption au prochain conseil d'établissement.

Le règlement intérieur du Conseil d'école est adopté à l'unanimité.

Intervention d'un Représentant des Parents d'élèves élus au conseil d'école : « Qu'est-ce qui justifie la tenue d'un conseil d'école extraordinaire ? » Le Directeur d'école répond qu'un conseil d'école extraordinaire peut être convoqué pour donner un avis, en urgence, sur des questions relatives au fonctionnement et à la vie de l'école. Le Proviseur précise qu'un conseil d'école extraordinaire peut être convoqué avant un conseil d'établissement extraordinaire.

Un Représentant des Parents d'élèves élus au conseil d'école demande si le dernier conseil d'établissement du 16 novembre 2017 n'était pas un conseil d'établissement extraordinaire. Monsieur le Proviseur répond que ce conseil d'établissement n'était pas extraordinaire.

### **3-Règlement intérieur du Lycée La Fontaine**

Le Directeur d'école présente le règlement intérieur du Lycée La Fontaine adopté le 5 avril 2016 en conseil d'établissement. Il précise que ce règlement doit être adopté lors du premier conseil d'école de l'année scolaire.

Le règlement intérieur du Lycée est adopté à l'unanimité

### **4-PV du conseil d'école et date du Conseil d'établissement :**

Le Directeur d'école déclare que le prochain conseil d'établissement est programmé le jeudi 30 novembre 2017. Il rappelle que le procès-verbal du conseil d'école doit être approuvé lors du conseil d'établissement suivant. Ce faisant, les deux secrétaires feront parvenir leurs notes au Directeur d'école le plus rapidement possible.

Il précise aussi que les prochains Conseils d'Ecole sont prévus le jeudi 22 mars et le jeudi 7 juin 2018.

### **5-Visite de Madame l'Inspectrice de la Zone Afrique Centrale**

Le Directeur explique que Mme VICAIGNE, IEN de la Zone Afrique Centrale est venue en mission d'inspection et de suivi d'homologation du 6 au 10 novembre 2017. Il précise que ses visites de classes ont été centrées sur le cycle 1 et que Madame l'Inspectrice a effectué une action de formation continue avec les Collègues de cycle 1.

Le directeur d'école informe les membres du conseil d'école de la venue de Madame VERGELY Joëlle, EMFE à Cotonou, du 4 au 8 décembre 2017. Madame VERGELY sera en mission à Niamey pour effectuer des actions de formation centrées sur le cycle 1. Une deuxième mission est programmée en cours d'année scolaire.

Le directeur d'école informe les membres du conseil d'école de la venue de Monsieur CAMUS Alain, CPAIEN de la Zone Afrique Centrale, du 20 au 25 janvier 2018 dans le cadre d'une mission de formation continue.

Un Représentant des Parents d'élèves élus au conseil d'école demande quels points ont été abordés lors de la mission de Madame l'Inspectrice et si la question des suppressions de postes de résident est liée à la mission d'inspection. Le Directeur d'école répond que cette question sera traitée au point suivant et que la visite de Madame l'Inspectrice n'est pas liée aux suppressions de postes.

Un Représentant des Parents d'élèves élus au conseil d'école demande des précisions sur la planification des visites de Madame l'Inspectrice, à savoir si elles sont programmées à l'avance ou si elles peuvent être sollicitées au besoin par les enseignants ou l'équipe pédagogique. Le directeur d'école répond que les deux types de visites sont possibles et qu'une visite conseil peut être demandée par un enseignant. Il précise aussi que des visites sont désormais obligatoires à un certain moment dans la carrière des enseignants.

Un Représentant des Parents d'élèves élus au conseil d'école pose des questions au sujet des remplacements des enseignants qui sont envoyés en formation pour une semaine : « Peuvent-ils avoir plusieurs formations et quelle est la formation de la personne qui remplace. ». Monsieur le Proviseur répond que les enseignants peuvent être en formation ou en stage pour une semaine ou pour quinze jours (pas dans les mêmes modalités), parfois plusieurs fois dans l'année. Cependant le plus souvent il s'agit d'une semaine anticipée par l'enseignant qui peut se mettre en rapport avec le remplaçant et préparer sa classe à l'avance. Monsieur le Directeur d'école précise qu'en ce qui concerne les remplaçants, ce sont les 3 mêmes personnes. Les remplaçants sont choisis sur dossier, connaissent bien l'école et sont repris régulièrement. Ils ont déjà une bonne expérience professionnelle et de bonnes compétences dans le domaine de l'enseignement.

Le Directeur d'école précise que l'absentéisme des enseignants est très faible.

Un Représentant des Parents d'élèves élus au conseil d'école demande : « La visite de Madame l'Inspectrice était centrée sur le fonctionnement administratif ou sur le fonctionnement pédagogique de l'école ? » Monsieur

Le Proviseur répond : « Les deux domaines ont été traités durant la mission d'inspection et le retour de Madame l'Inspectrice est positif. ».

Question des Parents d'Elèves : «Quels sont les critères d'évaluation d'un enseignant lors de la visite de Madame l'Inspectrice ?».

Le Directeur d'école répond : « Il existe un référentiel de compétences qui est observé, ainsi que le suivi des programmes. L'évaluation est très cadrée et objective. Un rapport de mission est ensuite rendu par madame l'Inspectrice qui servira de base de travail pour les enseignants afin d'adapter leurs pratiques. ».

Questions des Parents d'Elèves : «Sera-t-il possible d'avoir accès au rapport de mission ?».

Réponse de Monsieur Le Proviseur : «Le rapport est transmis à la DGESCO mais ce n'est pas un rapport public. Les rapports sur les enseignants ne sont pas accessibles aux parents, ce sont des documents professionnels internes.».

## 6-L'organisation pédagogique 2017-2018 :

Le Directeur d'école présente l'organisation pédagogique de l'école :

- la maternelle : 6 classes, 2 PS, 2 MS et 2 GS, 139 élèves
- l'élémentaire : 13 classes, 2 CP, 1 CP-CE1, 2 CE1, 2 CE2, 3 CM1 et 2 CM2, 294 élèves
- primaire : 433 élèves (413 élèves à la rentrée 2016)

Il précise une augmentation des effectifs au primaire par rapport à l'année dernière (+20 élèves).

Le Directeur d'école déclare que la répartition des origines des élèves est sensiblement identique à celle de l'année dernière :

- Tiers : 23% (24% en 2016-2017)
- Nationaux : 36% (33% en 2016-2017)
- Français : 42% (44% en 2016-2017)

Il précise la composition de l'équipe pédagogique : 19 professeurs des écoles, 2 enseignants d'anglais, 1 bibliothécaire et 6 assistantes maternelles, 4 Avsi (4 enfants en situation de handicap) et qu'au sein de l'école on a une classe à double niveau : 1 CP-CE1.

L'aide aux élèves en difficulté est apportée sous trois formes :

- Les Activités Pédagogiques Complémentaires
- Les PPRE durant les temps de classe
- Les Avsi durant le temps de classe

## 7-Projets 2017-2018 :

Le directeur d'école explique qu'il y a trois types de projets : les projets financés par le Lycée, ceux financés par l'AEFE, les APP (Actions Pédagogiques Pilotes) et ceux financés par l'APE. Mais très souvent, les projets sont cofinancés. Le SCAC finance également les projets qui disposent d'un volet «de coopération éducative».

### Projet d'école :

Le projet d'établissement arrive à son terme.

Pour une plus grande efficacité et pour être plus opérationnel, il sera établi un projet d'école spécifique à l'école primaire. Ce projet d'école sera intégré au projet d'établissement.

Questionnement d'un parent d'Elève sur le contenu du projet d'école. Le Directeur d'école répond que c'est un document qui coordonne l'ensemble des actions éducatives et pédagogiques, qui précise des objectifs pour toute l'équipe éducative, en partant d'un constat de points spécifiques à améliorer pour les élèves.

Questionnement d'un Parent d'Elève sur le calendrier de rédaction du projet d'école. Monsieur le Proviseur répond : « Il doit être voté fin juin, l'organisation des différentes étapes de construction est en train d'être établie. »

### Actions Pédagogiques Pilotes de cette année :

1. Défi scientifique de Zone proposé cette année sur l'ensemble de la Zone Afrique Centrale.  
Le défi scientifique pour l'année scolaire 2017-2018 propose de s'intéresser à la biodiversité à travers l'étude d'une espèce animale ou végétale endémique, microscopique ou macroscopique.  
Elle devra être restituée sous la forme d'un récit en utilisant l'application en ligne CALAMEO.  
Les classes de CM2B, de 6ème A et de 6ème B y participent.
2. Web Radio.  
Ce projet s'inscrit dans une démarche qui mobilise tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, du cycle 1 au cycle 4. Il participe à la préparation des élèves à la poursuite d'études post-baccalauréat et s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Cette action, promue par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, a pour objet de développer le parcours citoyen de l'école élémentaire à la Terminale.
3. Parcours Cinéma

### Projets de cycle, de classe :

Les projets internes au Lycée sont artistiques, technologiques, sportifs, culturel, de santé et surtout empreints d'inventivité et d'originalité. (Cf document joint en annexe).

- **RENCONTRES LITTÉRAIRE DE NIAMEY « La littérature fait du bruit » (Du 05 au 10 mars 2018)**  
**Lycée – CCFN – SCAC**

11 classes sont inscrites pour participer à la semaine des Rencontres Littéraires de Niamey 2018.  
Le Pays invité est, cette année, le Bénin.

Les auteurs invités, pour le primaire, sont : Kidi BEBEY, Karine MAINCENT et Florent COUAO-ZOTTI.

- **PARCOURS CINÉMA (Lycée – CCFN – Ministère Nigérien de l'Enseignement Primaire – SCAC/ambassade de France au Niger – Association Les Enfants de Cinéma (Paris))**

Promouvoir une pratique du cinéma dans le cadre scolaire, tel est l'objectif que se fixe le Parcours cinéma. Cette action, débutée à Niamey en novembre 2014, permettra, cette année à 450 élèves d'établissements d'enseignement nigérien et du lycée La Fontaine de participer, tout au long de l'année scolaire, à plusieurs projections d'œuvres cinématographiques patrimoniales et contemporaines au CCFN Jean Rouch et à des rencontres avec un professionnel du 7ème art.

Au sein de ce projet, les enfants développent leurs compétences et leurs connaissances dans les domaines des arts visuels et de la maîtrise de la langue et se constituent une première culture cinématographique. Au programme : le questionnement, des débats, le travail de l'argumentation et du point de vue, les métiers et l'histoire du cinéma, les effets spéciaux, la réalisation d'affiches, de nombreuses productions d'écrits liées aux films, la réalisation de très courts métrages mais également des liens avec l'histoire, la géographie, les sciences et les techniques...

- **Projet ambassadeurs en herbe.**

Projet inter degrés. L'objectif est de travailler l'oralisation et la communication orale, de s'entraîner au débat, de rencontrer d'autres ambassadeurs en herbe d'horizons différents. Des joutes orales sont organisées. Les élèves s'affrontent par équipe sur un sujet communiqué une heure avant. Les meilleurs orateurs seront sélectionnés par un jury pour constituer deux équipes qui s'affronteront lors d'une finale établissement. A

l'issue de cette finale, une équipe sera formée pour représenter le Lycée à la finale régionale qui aura lieu début 2018.

- **Projet d'aide aux élèves organisé par l'association Fr'Entraide.**

L'Association d'Entraide des Français au Niger réitère son engagement en faveur des enfants bénéficiant d'une bourse.

A partir de la rentrée de janvier 2018, des modules cycle 2 et cycle 3 à visée éducative et culturelle seront proposés pour les élèves boursiers de nationalité française. L'objectif étant l'ouverture culturelle et sur le monde.

### **8-L'évaluation des élèves : Le livret scolaire numérique en élémentaire et Le livret de progrès et de réussite en maternelle :**

Le Directeur d'école explicite :

Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive :

- Un carnet de suivi de progrès et de réussite. Il y a aura deux moments forts dans l'année : rencontres pour discuter des progrès réalisés par l'enfant. (la première en janvier/février et la seconde en juin).
- En élémentaire, un livret numérique est mis en place depuis l'année dernière. Il est transmis aux familles trois fois par an. Le premier rendez-vous avec les parents est fixé au samedi 16 décembre 2017. Le livret scolaire unique numérique (LSUN), en place en France, est encore impossible à mettre en place à l'étranger.

### **9-Informatique, matériel vidéo :**

Le directeur rappelle qu'un comité TUIC (Techniques Usuelles d'Information et de Communication) a été mis en place depuis six ans.

Deux tablettes (IPad) ont été acquises cette année pour une utilisation en EPS au cycle 3 et pour la Web radio.

Les Représentants de l'Administration expliquent que la maintenance et la gestion informatiques est assurée par la société ZAMOHA et que le fournisseur Internet est la société LIPTINFOR. Monsieur le Proviseur explique que depuis le début de l'année scolaire, le fonctionnement du réseau n'était pas satisfaisant mais que depuis la rentrée des vacances de Toussaint, la situation s'est nettement améliorée.

Monsieur le Proviseur déclare que l'équipement de l'école sera à repenser dans le projet d'école pour pouvoir intégrer les outils numériques au sein des classes. La salle informatique actuelle va être détruite dans le cadre du projet de rénovation des installations sportives et culturelles. Faut-il en reconstruire une ou développer les outils numériques dans les classes ? Les préconisations de Madame l'Inspectrice vont plutôt en ce sens.

Intervention d'un enseignant enthousiaste à l'idée de ce changement, puisqu'il déplore l'arrivée de matériels qui ne satisfaisaient plus au CDI du secondaire et qui selon l'audit de la société ZAMOHA ne sont pas performants, voire obsolètes. Selon les enseignants l'utilisation des équipements de cette salle informatique du primaire est très problématique, allant jusqu'à faire renoncer à son utilisation.

Questionnement d'un Parent d'Elève sur la stratégie de l'équipe administrative et des mesures qui seront mises en place dès l'année scolaire prochaine. Il demande un bilan de l'installation actuelle. Monsieur le Proviseur précise que dans toutes les classes du primaire, il y a des vidéoprojecteurs, des ordinateurs et que l'achat de nouveaux équipements sera planifié sur plusieurs années selon les moyens de l'établissement.

Les Parents d'Elèves partagent l'avis des enseignants sur la nécessité d'avoir un équipement performant, au vu des usages indispensables et multiples de l'outil numérique à l'école.

Un Enseignant ajoute à cela qu'il y a un vide dans le budget prévisionnel de fonctionnement de l'établissement pour équiper la BCD tous les ans, et que le projet d'école, en plus d'intégrer le renouvellement des équipements informatiques, devra intégrer un plan de renouvellement régulier des livres de la BCD.

Un Parent d'Elève souhaiterait pouvoir accéder à l'inventaire de l'équipement numérique de l'école pour pouvoir intervenir à ce sujet lors de l'établissement du conseil d'école. Monsieur Le Proviseur répond que cela est faisable.

Un Parent d'Elève souhaiterait que le comité TUIC soit élargi afin de pouvoir accueillir un Représentant des Parents d'Elèves pour permettre d'avoir un regard extérieur.

### **10-Activités organisées avec l'APE :**

L'école se félicite d'avoir autant de parents qui s'investissent dans la vie de l'école. Tous ces partenaires participent au dynamisme de l'école primaire.

Présentation des activités périscolaires sportives et artistiques (Document joint au présent PV).

Une soirée Parents-Personnels est projetée pour le samedi 9 décembre.

Il y aura un concert au primaire le jeudi 14 décembre.

Le passage du Père-Noël est prévu, en maternelle, le vendredi 15 décembre.

La Kermesse est prévue le samedi 10 février.

### **11-La sécurité lors des entrées et des sorties des élèves, Exercices de sécurité :**

La question de la sécurité des élèves aux abords de l'entrée de l'école primaire est depuis longtemps une priorité.

Le directeur d'école rappelle les raisons de l'édification des TWalls et les modalités de financement : 100% AEFE. Il questionne les Représentants élus des Parents d'Elèves sur la proposition de l'APE de mettre en place une surveillance de l'espace entre le lycée et les murs. Il rappelle la mise à disposition d'une garderie pour la maternelle et l'élémentaire dans les murs du lycée (BCD et CDI). Il précise que l'espace entre le Lycée et les TWalls est un espace public et que les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui viennent les chercher. D'après lui, il y a un manque de surveillance à cet endroit lorsque l'enfant est sorti du Lycée et que la personne qui vient le chercher n'est pas présente.

Un Parent d'Elève intervient au sujet du problème des jeunes du secondaire qui occupent l'espace entre les murs, qui gênent le passage et l'attente des parents. Un aménagement de cet espace serait à penser.

Une deuxième intervention de ce parent porte sur le moment de la sortie des classes durant lequel les élèves de primaire sont sur le chemin de la sortie avec les élèves du secondaire, notamment les lycéens. Il estime que cela rend la sortie problématique pour les plus petits.

Intervention d'une Enseignante sur une autre problématique : les élèves qui sortent de l'école accompagnés de leur enseignant rentrent de nouveau dans l'école, sans que l'on en sache la raison de manière formelle (garderie ou activités périscolaires).

Intervention d'un Parent d'Elève à qui les policiers ont demandé sa carte d'accès à l'école le midi même, alors qu'on ne la lui demande pas d'habitude. Il s'interroge sur la régularité de ce contrôle. Il s'interroge également sur le système de garderie qui devrait être sollicité, par les parents, sur inscription.

## 12-Les devoirs à la maison :

M. le Directeur rappelle le principe du respect de l'égalité des chances. Les enfants du primaire n'ont pas de devoirs écrits en dehors de la période scolaire. Il est donc interdit de donner à faire à des élèves un travail écrit à la maison. Cependant, un enseignant peut donner à des élèves :

- un travail oral (lecture ou recherche par exemple)
- des leçons à apprendre à la maison
- des travaux de recherche.

Tout travail à la maison doit faire l'objet d'une vérification par l'enseignant.

## 13-Questions posées par les parents d'élèves:

Questionnement d'un Parent d'Elève sur la nature des postes d'enseignants supprimés au primaire.

Le directeur d'école répond que dans l'école nous avons des enseignants résidents rémunérés en partie par l'établissement en partie par la France. Jusqu'à ce jour 4 postes n'étaient pas pourvus, depuis 3 ans au moins, par manque de candidats. Deux de ces postes seront supprimés. Cependant ces postes sont déjà occupés par des Enseignants recrutés localement qui eux sont rémunérés par l'établissement.

A 20H50, plus rien n'étant à l'ordre du jour, le directeur remercie les participants pour leur présence et la qualité de leurs interventions et clôture le conseil d'école.